Saint-Genis-Laval (69). Malgré la signature d’une charte, un cortège de mariage dérape : quatre grosses cylindrées en fourrière, une pluie de PV pour excès de vitesse et stationnements gênants

06/07/2025 à 17h30



Ce vendredi 4 juillet, à Saint-Genis-Laval, des verbalisations ont été dressées en raison du comportement dangereux de certains invités lors d’un cortège de mariage, qui n’ont pas tenu compte de la charte signée par les mariés visant à garantir le respect du code de la route et de la tranquillité publique.

Mobilisée sur place, la police municipale a verbalisé 19 véhicules pour excès de vitesse, deux pour stationnement gênant l’accès ou le dégagement, et un pour stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées.

Également présente, la gendarmerie a verbalisé quatre véhicules et mis en fourrière quatre grosses cylindrées. Une fusée de détresse, matériel dangereux et pyrotechnique, a par ailleurs été retirée à un invité…

Le Progrès